

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Varia-Pack, situé à B-3012 WILSELE, Aarschotsesteenweg 114, déclare que le produit décrit ci-dessous:

Référence et description: 75120088 - (50012449) - Gobelet à boire carton ENJOY ø89mm 400ml CONF SUP C&C

Composition du produit (matière): Papier / PE

Est conforme aux réglementations européennes et belges ci-dessous:

- Directive 94/62/CE et amendements
- Règlement 1935/2004/CE
- Règlement 10/2011/CE et amendements
- Règlement 2023/2006/CE et amendements

Dans les conditions d'utilisation suivantes:

- Type de denrée alimentaire destiné à entrer en contact avec le produit:

Code	Description
FC-010	Apte au contact de toutes les denrées alimentaires aqueuses
FC-007	Apte au contact de toutes les denrées alimentaires sèches
FC-038	Apte au contact de tous les produits laitiers
FC-011	Apte au contact de toutes les denrées alimentaires acides

- Conditions de tests sélectionnées:

Simulant de denrée alimentaire	Durée de contact en jours ou heures à la température de contact pour l'essai	Conditions de contact prévues
A: Ethanol à 10 % (v/v)	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{(T-70)/10}$ minutes.
B: Acide acétique à 3 % (m/v)	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{(T-70)/10}$ minutes.

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

D2: Huile végétale	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{[(T-70)/10]}$ minutes.
Ethanol à 95%	OM2: 10 jours à 40°C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris en cas d'emballage sous conditions de remplissage à chaud et/ou de chauffage à une température T où $70^{\circ}\text{C} \leq T \leq 100^{\circ}\text{C}$ pendant une durée maximale de $t = 120/2^{[(T-70)/10]}$ minutes.
Iso-Octane	2 jours à 20°C	2 jours à 20°C

- Conditions de stockage:

A conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière, température entre 15°C et 25°C, dans un endroit ventilé, éloigné de sels et d'acides, à conserver dans son emballage/carton d'origine fermée, les rouleaux doivent être stockés verticalement.

- Traitement éventuel du produit:

N'est pas d'application

- Information supplémentaire:

N'est pas d'application

- Rapport surface/volume:

Assomption théorique que 1Kg d'aliments est emballé avec 6 dm² d'emballage
Nos produits sont des produits standards, si le produit est apte pour emballer tous les aliments nous sommes dans l'impossibilité de calculer le rapport surface/volume réel pour toutes les applications possibles. De ce fait nous nous basons sur l'assomption théorique susmentionnée.

- Information en ce qui concerne les additifs à double fonctionnalité:

N'est pas d'application

- Informations relatives aux substances soumises à restrictions (Limite de Migration Spécifique):

<u>FCM</u>	<u>Ref--nr</u>	<u>CAS-nr</u>	<u>SML (mg/kg)</u>
	< SML	< LMS	

Cette déclaration est valable sous les conditions suivantes:

- Que le produit soit utilisé dans des conditions normales et adéquates pour lequel il est destiné.

Déclaration de conformité concernant les matériaux destinés et objets à entrer en contact avec des denrées alimentaires

- Qu'aucune modification, ni ajout de substance quelconque ne peut être apportée (intentionnellement ou non intentionnellement et/ou par la suite de l'utilisation) pouvant résulter dans une modification de la nature (une détérioration ou dénaturation) du produit.
- Le produit ne peut être utilisé que pour les aliments, durée et température de contact repris dans cette déclaration.

Restrictions:

- Le produit est conçu pour une utilisation unique. En cas d'une réutilisation les propriétés mécaniques et/ou autres caractéristiques peuvent changer et de ce fait la conformité alimentaire n'est plus couverte ni garantie par cette déclaration.
- Dans le cas d'un produit imprimé, la face imprimée ne peut pas entrer en contact direct avec l'aliment.

L'utilisateur est le seul responsable afin de vérifier et de tester si le produit est apte à l'utilisation qu'il veut y donner ainsi que de vérifier la conservation de l'aliment et la comptabilité entre l'aliment et le produit.

L'utilisateur est le seul responsable afin de vérifier et de tester que le produit ne change pas les caractéristiques organoleptiques et/ou la composition de l'aliment.

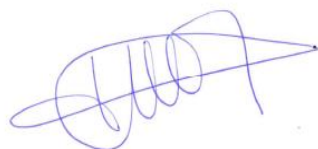
Varia-Pack est un négociant et ne change rien au produit.

L'information reprise sur cette déclaration a été fournie par le fournisseur du produit concerné.

Cette déclaration peut être adaptée sans avertissement préalable et est valide jusqu'au 10/03/2027.

Les versions récentes peuvent toujours être retrouvées sur notre site internet.

WILSELE, LE 14/08/2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Walter Gillijns".

Walter Gillijns
Managing Director